

Rapport de consultation publique

Consultation publique des plans d'aménagement forestier intégré
opérationnels des unités d'aménagement 062-51 et 062-52

Réalisé par la Conférence régionale des élus(es) Lanaudière et la Commission régionale
sur les ressources naturelles et le territoire de Lanaudière

Pour le compte du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Adopté le 16 octobre 2014



Rapport de consultation publique PAFI-O 2014

Rédaction
Coordination

Claudine Ethier, *ing. f.*
Chantal Duval, *biol.*

Conseillère CRRNT
Coordonnatrice CRRNT

Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser à :

Conférence régionale des élus(es) Lanaudière

Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de Lanaudière
3 rue Papineau, bureau 107
Joliette, Québec, J6E 2K3
450-759-3444

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Bureau de la direction générale du ministère dans Lanaudière
150 rue St-Michel
Sainte-Émélie-de-l'Énergie, Québec, J0K 2K0
450-886-0916

TABLE DES MATIERES

1. MISE EN CONTEXTE	1
2. CONSULTATION PUBLIQUE	2
3. RECUEIL DES COMMENTAIRES	3
4. SÉANCE D'INFORMATION PUBLIQUE.....	3
5. SYNTHÈSE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC.....	4
5.1. DONNÉES DE PARTICIPATION	4
5.2. LISTE DES PERSONNES OU ORGANISMES AYANT ÉMIS DES COMMENTAIRES.....	- 5 -
6. COMMENTAIRES PAFI-O.....	- 8 -
6.1. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX.....	- 8 -
6.2. COMMENTAIRES SPÉCIFIQUES AUX CHANTIERS COMMERCIAUX.....	- 11 -
6.3. COMMENTAIRES SUR LES TRAITEMENTS SYLVICOLES NON COMMERCIAUX	- 31 -
6.4. COMMENTAIRES SUR LES SECTEURS NON EN CONSULTATIONS	- 34 -
7. RECOMMANDATIONS.....	- 34 -
8. CONCLUSION.....	- 38 -
BIBLIOGRAPHIE	- 39 -
ANNEXE 1.....	- 40 -
ANNEXE 2.....	- 41 -
ANNEXE 3.....	- 42 -

1. MISE EN CONTEXTE

À l'aube des années 2000 est survenue l'émergence de valeurs environnementales au sein de la population concernant la gestion du milieu forestier. À cette nouvelle vision des ressources naturelles, s'ajoute une remise en question de la gestion des forêts du domaine de l'État, déclenchée par la diffusion du pamphlet cinématographique « *L'erreur boréale* ». Par la suite, le gouvernement a mis sur pied la commission Coulombe, portant sur la gestion de la forêt publique québécoise. Parmi les recommandations de cette commission se retrouvaient la décentralisation (régionalisation), la gestion intégrée des différentes ressources du milieu forestier, la consultation du public et la prise en charge de l'aménagement forestier par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

Le rapport de la commission Coulombe a mené à l'adoption en mars 2010 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (L.R.Q., c. A-18.1), qui accorde au MFFP l'entière responsabilité de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) et des plans d'aménagement spéciaux. De plus, elle exige également que ces plans soient soumis à une consultation du public.¹

Le 2 juillet 2014, le MFFP demandait à la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) de Lanaudière d'organiser une consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et opérationnel (PAFI-O) des unités d'aménagement (UA) 62-51 et 62-52. Le PAFI-O contient les secteurs d'intervention potentiels où se réaliseront les travaux commerciaux² et non commerciaux³. De plus, le PAFI-O intègre la localisation potentielle de chemins et autres infrastructures à construire ou à améliorer.

Pour la région de Lanaudière⁴, la consultation publique a été organisée et menée par la Conférence régionale des élus(es) (CRÉ) Lanaudière, par l'entremise de sa CRRNT. L'objectif de cette consultation était de permettre à l'ensemble de la population de consulter les PAFI-O préparés par le MFFP et d'exprimer ses préoccupations relatives à cette planification. Certains intervenants ont toutefois choisi d'émettre leurs préoccupations lors de l'analyse des chantiers à la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (Table GIRT) 062 plutôt que lors de la consultation publique.

¹ MFFP, *Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégrés et les plans d'aménagement spéciaux*, 2011.

² Travaux impliquant la coupe de bois.

³ Travaux qui font suite à la coupe de bois et qui ont pour but de remettre en production des territoires forestiers. Cela inclut notamment la préparation de terrain, le reboisement, le dégagement de la régénération et l'éclaircie précommerciale.

⁴ La région de Lanaudière compte des UA dont la responsabilité reliée à la planification forestière incombe aux régions administratives voisines. Le même exercice de consultation publique se réalisera dans ces territoires sous gestion distincte.

Mauricie : 041-51, 043-51, 043-52.

Laurentides : 061-51, 061-52 et 064-51.

2. CONSULTATION PUBLIQUE

La période de consultation des PAFI-O s'est déroulée du 25 août au 19 septembre 2014. La population a été informée par l'entremise des journaux locaux, des sites Internet de la CRÉ/CRRNT et du MFFP ainsi que par l'envoi de lettres et courriers électroniques aux différents partenaires régionaux touchés par l'aménagement forestier de la forêt publique (municipalités, MRC, représentants de la CRRNT et de la Table GIRT 062, etc.).

L'avis public a été publié le 19 août 2014 dans les six journaux locaux qui couvrent l'ensemble de la région administrative, soit l'Hebdo Rive-Nord, l'Action D'Autray, l'Action Joliette, le Trait d'Union, l'Express Montcalm et l'Altitude (voir annexe 1).

Plus de 1300 citoyens et représentants d'organismes ont été avisés par lettre et/ou courrier électronique, dont 61 trappeurs qui ont reçu une lettre personnalisée incluant la carte des travaux se situant sur leurs baux de piégeage ou à proximité de ceux-ci.

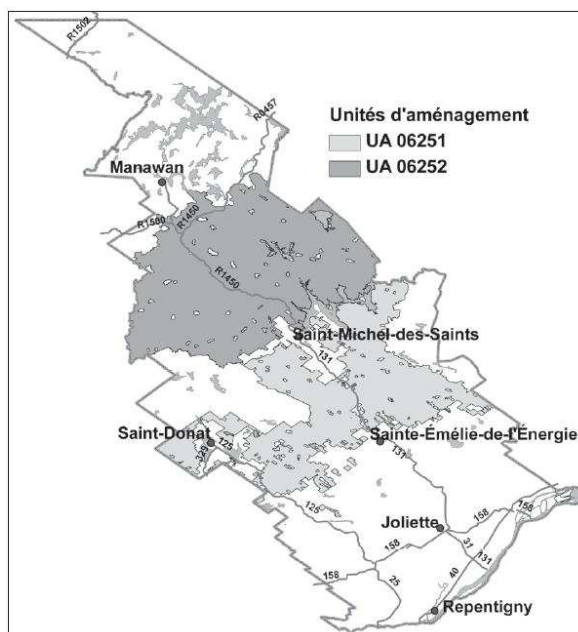


FIGURE 1 : UA 62-51 ET 62-52

Catégorie d'utilisateurs	Nombre d'envois
Délégués et substituts de la Table GIRT 062	37
Détenteurs de bail de piégeage	61
Détenteurs d'un bail de villégiature	1117
Associations de lacs et de propriétaires riverains	64
Autres organismes	23
Citoyens ayant demandé un avis systématique lors des consultations publiques précédentes	2
TOTAL	1304

Dès le premier jour, la CRRNT de Lanaudière et le MFFP ont affiché toutes les informations en lien avec la consultation publique sur leurs sites Internet respectifs :

www.MFFP.gouv.qc.ca/forets/consultation/consultation-amenagement.jsp

<http://www.crrnt-lanaudiere.com/>

3. RECUEIL DES COMMENTAIRES

Les organismes et particuliers intéressés par cette consultation publique étaient invités à émettre des commentaires en lien avec la consultation publique par le biais du site Internet du MFFP. Ces derniers pouvaient aussi déposer leurs commentaires directement auprès de représentants de la CRÉ et du MFFP.

Une carte interactive permettant de visionner les travaux mis en consultation était disponible sur le site Internet du MFFP. Il était également possible de consulter tous les documents relatifs à la consultation publique directement au bureau régional du MFFP et à celui de la CRÉ Lanaudière aux deux adresses suivantes :

Bureau de la direction générale en région du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
150, rue Saint-Michel
Sainte-Émélie-de-l'Énergie QC J0K 2K0

Bureau de la Conférence régionale des élus(es) Lanaudière
3, rue Papineau, bureau 107
Joliette QC J6E 2K3

4. SÉANCE D'INFORMATION PUBLIQUE

La CRÉ/CRRNT, en collaboration avec le MFFP, a organisé une séance d'information publique le 10 septembre 2014 au Club de Golf de Joliette (voir le projet d'ordre du jour en annexe 2). Au total, 102 personnes ont participé à cette séance d'information à titre personnel ou de représentant d'un organisme concerné par la gestion du territoire forestier (voir annexe 3). Cette séance permettait au personnel du MFFP de présenter le processus de planification menant à la réalisation du PAFI-O. Certains représentants de l'industrie forestière étaient également présents afin de répondre aux questions portant sur le réseau routier et la voirie forestière.

Une présentation de Mme Claudine Ethier, ingénieure forestier responsable de la coordination de la Table GIRT 062 à la CRÉ Lanaudière, a résumé le nouveau régime forestier dans lequel cette consultation publique s'inscrit. C'est sur le partage des responsabilités entre les différents partenaires du MFFP que cette présentation s'est concentrée.

Une présentation de M. Frédéric Joubert, ingénieur forestier responsable de la concertation au MFFP, a résumé le processus de planification menant à l'élaboration du PAFI-O. M. Joubert a également survolé l'objectif et la méthode de réalisation des traitements commerciaux et non-commerciaux mis en consultation.

La séance d'information s'est terminée par une période de questions générales qui a permis de répondre aux interrogations du public. Par la suite, à l'aide de cartes papier, des professionnels du MFFP, de la CRÉ et des bénéficiaires de garanties d'approvisionnement (BGA) ont discuté des questions spécifiques aux chantiers directement avec les citoyens.

5. SYNTHÈSE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC

La consultation publique des PAFI-O a soulevé une grande participation du public et la possibilité de visionner les cartes en ligne a facilité la consultation. En effet, pour cette consultation, le MFFP a mis en ligne une carte interactive des travaux forestiers prévus. Cette carte semble avoir été largement consultée par la population et les partenaires de la Table GIRT 062, en faisant un outil de consultation fort utile et facilitant le recueil des préoccupations du public. Toutefois, les appels et courriels reçus laissent entrevoir que l'enjeu majeur de la consultation demeure la compréhension du lexique forestier et des conséquences réelles des travaux proposés sur le territoire.

5.1. DONNÉES DE PARTICIPATION

Dates de la consultation publique	25 août au 19 septembre 2014
Rencontre d'information	
Séance d'information du public	10 septembre 2014, Club de Golf de Joliette 91 participants 2 représentants de la CRÉ Lanaudière 7 représentants du MFFP 2 représentants des BGA
Consultation des plans	
	Nombre de personnes ayant consulté les plans (en personne, par téléphone ou courriel via la carte interactive)
MFFP	24
CRÉ Lanaudière	18
Site Internet du MFFP	85
Dépôt de commentaires	
	Nombre de commentaires émis
MFFP	21
CRÉ	1
Site Internet	84

Rapport de consultation publique PAFI-O 2014

5.2. LISTE DES PERSONNES OU ORGANISMES AYANT ÉMIS DES COMMENTAIRES

La liste suivante répertorie les personnes ayant émis des commentaires. Elle n'inclut pas la totalité des personnes présentes à la rencontre d'information du 10 septembre 2014 (annexe 3).

Nom	À titre personnel	Au nom d'un organisme
Alain Caron	X	
Alain Leduc	X	
André Gagné	X	
André Gingras	X	
André Gosselin, Francine Brisebois	X	
André Marcoux (sentier de grande randonnée des Laurentides – Inter-Centre)		X
Annie Lalande	X	
Association des propriétaires du lac Légaré		X
Association Notre-Dame du lac Clair		X
Benoit Morneau (Corporation des propriétaires du 9e lac, Chertsey)		X
Benoît Tardif	X	
Bernard Legault (Association Notre-Dame du lac Clair Inc.)		X
Bernard Paquin	X	
Bertrand Grenier (Regroupement des locataires de terres publiques)		X
Caroline Gervais	X	
Catherine Agrapart	X	
Chantal Langis	X	
Claire Gascon Giard	X	
Claude Auger	X	
Claude Dulude	X	
Claude Laurent	X	
Claudine Côté et Michel Moreau	X	
Clément Ricard	X	
Club des Épinettes (Regroupement des propriétaires de chalet du lac Charland)		X
Danielle Tremblay	X	
Denis Gervais	X	
Denis Picard	X	
Diane Clément	X	
Diane Fitzgibbon	X	
Dominic Binette	X	
Elise Gingras	X	
Fabien Charrette	X	

Rapport de consultation publique PAFI-O 2014

François Charbonneau	X	
François Gauthier (Association Notre-Dame du lac Clair, Saint-Côme)		X
François Pelletier et Julie Thériault	X	
Françoise Tremblay	X	
Geneviève Gallerand	X	
Geneviève Guay	X	
Georges Côté	X	
Germain Legault	X	
Gilbert-Gill Duval	X	
Gilles Lamarche (Club St-Zénon Inc.)		X
Guy Saumure	X	
Harold Perrault	X	
Ivan Pilon	X	
Jacob Jacques (Association des propriétaires du lac Sylvère Inc.)		X
Jacques Blais (Sentier Matawinie)		X
Jacques Dusablon	X	
Jean Asselin	X	
Jean Louis Gauthier	X	
Jean Sénécal	X	
Jean-Denis Asselin et Madeleine Asselin	X	
Jean-Luc Caillaud (Fédération québécoise de la marche)		X
Jean-Yves Boyer	X	
Joanne Lessard	X	
Johanne Leblanc	X	
Johanne Mailhot	X	
Josée Beaudoin	X	
Josée Clavet	X	
Julien Miel	X	
Katherine Blais	X	
Louis Schmidt	X	
Louise Lévesque	X	
Louise-Odile Paquin	X	
Luc Brouillard	X	
Luc Thifault, Dominique Hébert	X	
Lucie Bourguignon Laurent	X	
Marc Germain	X	
Marie Desrosiers	X	
Marie Poupier (MRC Matawinie)		X
Marie-Josée Cardinal	X	
Mario Boisvert (Station touristique Val Saint-Côme)		X
Mario Poulin	X	

Rapport de consultation publique PAFI-O 2014

Martine Lasalle	X	
Mélanie Forest	X	
Michel Lambert, TP # 14-05-0098	X	
Michel Malo	X	
Michel Picard, ALCP OPWAIK Inc.	X	
Michelle Desrochers	X	
Mickaël Tuilier (Municipalité de Saint-Donat)		X
Municipalité de Chertsey		X
Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie		X
Municipalité de Saint-Côme		X
Mylène Bordeleau (Station touristique Val Saint-Côme)		X
Pascale Naud, Pierre Martin	X	
Patrick Coutu	X	
Paul Latoures	X	
Paul-André Déry	X	
Philippe Gaudet	X	
Pier Colbert	X	
Réal Descoteaux	X	
Réal Martel (Sentier national, section du Québec)		X
Real Moreau	X	
Réjean Ouellet	X	
Réjeanne Leblanc	X	
Richard Gervais	X	
Richard Hébert	X	
Roger Brouillet	X	
Sébastien Sirard (Zecs Québec)		X
Serge Malo	X	
Simon Degrandpré (Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie)		X
Sylvain Toutant	X	
Sylvie Guay	X	
Xavier Laurent (Auberge Val Saint-Côme)		X
Yannick Dufour (Sépaq)		X
Yves Désaulniers	X	

6. COMMENTAIRES PAFI-O

La CRÉ Lanaudière est responsable de recueillir les commentaires relatifs à la consultation publique des PAFI-O, d'analyser ceux-ci et de les transmettre au MFFP accompagnés de recommandations. Les commentaires reçus ont été interprétés, rassemblés et synthétisés. Afin de ne pas surcharger le document, seuls les commentaires faisant référence à des préoccupations liées à l'aménagement forestier ont pas été retenus. Toutefois, l'intégral des commentaires a été transmis au MFFP. Aussi, il importe de noter que la version publique du présent rapport ne présente pas les noms des personnes ayant émis des commentaires à titre personnel, dans le but de respecter la confidentialité des participants.

Les commentaires émis pouvant s'appliquer à l'ensemble des chantiers inscrits au PAFI-O sont rassemblés dans la section des commentaires généraux. Les commentaires spécifiques sont quant à eux regroupés par chantier. Finalement, les commentaires reliés aux travaux sylvicoles non commerciaux sont regroupés dans une troisième section.

6.1. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Les commentaires généraux s'appliquent à l'ensemble des chantiers consultés.

SENTIER NATIONAL AU QUÉBEC

Lorsque des travaux forestiers sont prévus à proximité du Sentier national, les exigences suivantes visent à protéger les marcheurs et l'intégrité des sentiers :

- Retirer les arbres ou parties d'arbres qui tombent sur le Sentier national;
- Maintenir une lisière boisée de 30 m de chaque côté du Sentier national;
- Éliminer les andains aux sites d'empilement de bois longeant le Sentier national;
- Ne pas obstruer le sentier et laisser un espace sécuritaire aux marcheurs;
- Éviter que des chemins ou sentiers s'approchent ou croisent le Sentier national, dans l'objectif d'éviter la circulation illégale de quads.

SENTIER NATIONAL AU QUÉBEC ET FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA MARCHE

Proposer un protocole d'entente entre la Fédération québécoise de la marche, le Sentier national et le mandataire d'opération afin de valider les engagements suivants :

- Enlever les arbres ou parties d'arbres qui tombent sur le Sentier national;
- Conserver une lisière boisée de 30m de chaque côté du Sentier national, plus 20 m avec coupe pouvant aller jusqu'à 50 %, plus un autre 20 m avec coupe pouvant aller jusqu'à 70 %;
- Effectuer les coupes à proximité du sentier en tirant l'arbre vers l'extérieur plutôt qu'en le faisant tomber vers le sentier, ce qui endommage ou affaiblit les arbres le long du sentier;
- Ne pas laisser d'andain aux endroits d'empilement de bois le long du Sentier national;
- Ne pas obstruer le sentier (laisser un espace sécuritaire aux marcheurs);
- Conserver le paysage naturel du sentier et effectuer un suivi particulier des points de vue.

Rapport de consultation publique PAFI-O 2014

MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

La municipalité de Chertsey décrète « zone de conservation » la partie de la forêt Ouareau située sur son territoire et la terre publique de la zone FR-15 et demande un moratoire sur toute intervention forestière sur ces territoires. Conséquemment, le MFFP est prié d'obtenir un accord de la municipalité pour toute intervention dans ces territoires. Le conseil municipal demande également au MFFP la tenue d'une consultation publique sur les véritables enjeux de la gestion des forêts publiques de Lanaudière, en y incluant toutes les unités d'aménagement de son territoire administratif, et en discutant de l'affectation de ces territoires et des droits de coupes consentis.

MRC DE MATAWINIE (TNO)

Pour chacun des baux de villégiature situés dans les territoires non organisés (TNO), la MRC de Matawinie demande de conserver une bande boisée d'au moins 60 m autour des limites des terrains sous bail. Il est également demandé de respecter une bande riveraine de 20 m autour des milieux humides situés dans les secteurs de coupe.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES PARCS RÉGIONAUX DE LA MATAWINIE

Les représentants des parcs régionaux et du Sentier national souhaitent poursuivre le processus de consultation/harmonisation de manière similaire aux dernières années via la Table GIRT et les planifications annuelles. Tant pour les parcs que pour le Sentier national, la signature d'ententes d'harmonisation entre la SDPRM et le BGA permet de préciser les modalités opérationnelles et d'éviter les mauvaises surprises. Cette approche a été expérimentée avec succès dans la Forêt Ouareau il y a quelques années et nous espérons que cela se perpétue.

Le projet d'entente avec la Fédération québécoise de la marche est une excellente idée, étant donné que le Sentier national n'a pas le même statut qu'un parc régional. Puisque ce parcours couvre énormément de territoire, il est pertinent de le traiter d'un bloc plutôt que par secteur.

Il sera important de porter une attention au flanc de montagne visible des points de vue le long des sentiers de la SDPRM et du Sentier national. Pour ces secteurs, la coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS) apparaît trop dommageable pour les paysages. Comme ce fut le cas il y a quelques années dans la Forêt Ouareau, il faudra prévoir des coupes partielles ayant un impact moindre sur le paysage. La réalisation des opérations à l'aide d'une abatteuse multifonctionnelle est également à privilégier afin de laisser les branches sur le parterre de coupe. Les andains le long des sentiers sont à éviter, car ils sont inesthétiques et ce pour plusieurs années. Ceux qui sont existants dans la Forêt Ouareau demeurent une plaie dans nos paysages qui est difficile à concilier avec les activités récréotouristiques.

La SDPRM comprend que la consultation publique touche plusieurs années de planification, mais espère que la Table GIRT continuera à traiter des plans annuels et des mesures particulières d'harmonisation s'appliquant aux chantiers forestiers. Toutefois, la présence de la SDPRM à la Table GIRT serait souhaitable étant donné qu'elle est la gestionnaire de plusieurs territoires récréotouristiques touchés par les coupes forestières.

À TITRE PERSONNEL

Rapport de consultation publique PAFI-O 2014

Le problème n'est pas de récolter la ressource, mais plutôt de le faire sans aucun égard pour la faune, la flore et les utilisateurs. Les terres publiques sont censées être aménagées en harmonisation avec tous les utilisateurs et ce n'est pas la réalité présentement. Les terres sont supposées être mises à l'encan pour aller chercher le maximum d'argent pour notre ressource collective.

Ma clientèle européenne ne revient plus, car ces visiteurs n'en reviennent tout simplement pas du massacre de nos forêts. Je ne suis pas le seul dont le chiffre d'affaires a baissé.

REGROUPEMENT DES LOCATAIRES DES TERRES PUBLIQUES

Est-il possible d'obtenir les fichiers en fichier de formes afin d'identifier facilement les impacts sur les villégiateurs?

À TITRE PERSONNEL

Je ne comprends pas ce que signifie « unité d'aménagement ».

Lors de la déforestation de notre territoire de chasse, j'ai retrouvé des huiles et du liquide refroidisseur dans certaines mares. De plus, aucun reboisement n'a été fait.

Pourquoi ne pas s'inspirer de la région du Lac-St-Jean et déchiquter les andains pour renvoyer le bois dans la forêt, en fonction du type de sol. Ce qui n'est pas remis en forêt pourrait être destiné à faire des granules. Les andains constituent un important volume de bois inutilisé, sans compter qu'il faut une soixantaine d'années pour leur décomposition en humus. Un système de récupération de copeaux et une usine de transformation en granules permettraient la création de nombreux emplois dans la région de Saint-Michel-des-Saints, tout en améliorant le paysage.

À TITRE PERSONNEL

Je suis inquiet de voir la forêt actuelle remplacée par des plantations d'essences moins productives pour la faune (ex. : une plantation de pin gris) et des travaux sylvicoles trop fréquents. J'aimerais que la régénération naturelle soit favorisée et peut-être une seule intervention de débroussaillage dans le cycle de la forêt. À mon point de vue de chasseur et de trappeur, l'idéal serait de ne récolter que 50 % de la forêt sur un cycle de 25 ans.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Poursuivre la démarche de travail avec la table de concertation forestière de Saint-Donat.

Rapport de consultation publique PAFI-O 2014

6.2. COMMENTAIRES SPÉCIFIQUES AUX CHANTIERS COMMERCIAUX

Secteur	Préoccupations soulevées	Auteurs
ANTIQUE	<ul style="list-style-type: none"> - Protéger deux chemins sur le bail de piégeage (indiqué sur une carte) - Maintenir une surface terrière résiduelle de 16 m² sur une superficie de 70 ha pour l'habitat de la martre (présence indiquée sur une carte) - Informer le détenteur du bail de piégeage des travaux à venir 	À titre personnel
	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'une forêt à haute valeur de conservation (FHVC) près du lac Pierron - Ne pas créer ou améliorer de nouveaux accès limitrophes, autant pour les commerciaux que les non-commerciaux (enjeu majeur) - Éviter les blocs de récolte limitrophes dans les coupes de régénération (création de nouveaux accès) ou maintenir une lisière boisée de 30 m afin de conserver un repère physique le long de la limite de la réserve - Présence importante de couvert d'abris pour l'original entre le lac Antique et le lac Pierron, à prendre en compte dans le patron de récolte pour l'habitat 	Sépaq
ARFONS	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver le paysage visible du camping du lac Odelin 	Sépaq
BAUNE	<ul style="list-style-type: none"> - En circulant, les machineries lourdes endommagent le sol, créant des tranchées où l'eau stagne 	À titre personnel
	<ul style="list-style-type: none"> - Afficher sur les cartes les délimitations des milieux humides et des bassins versants des lacs et cours d'eau - Identifier correctement les secteurs de coupe, en respectant la protection des bandes riveraines des milieux humides, le bassin versant du lac Beaulne étant constitué en grande partie d'un marais et étang à castor - Éviter le piétinement des sols par la machinerie et l'entreposage de ponceaux près des milieux humides - Effectuer la coupe de régénération en hiver dans la vallée au nord-est du lac (milieu humide) - Identifier l'emplacement des prises d'eau potable des riverains du lac Beaulne - Éviter tout apport de sédiment vers le lac – le lac Beaulne est un lac mésotrophe dont la qualité de l'eau est passablement bonne, mais un très fort taux d'envasement et de propagation de plantes aquatiques - Préciser auprès des riverains le type de coupe partielle et le pourcentage de tiges récoltées - Augmenter la bande riveraine du lac et des tributaires au-delà de 15 m. - Éviter de récolter des tiges et de piétiner la bande riveraine - Préciser auprès des riverains la période de l'année de la réalisation des travaux 	À titre personnel

Rapport de consultation publique PAFI-O 2014

Secteur	Préoccupations soulevées	Auteurs
	<ul style="list-style-type: none"> - Éviter l'orniérage par la machinerie dans les pentes abruptes - Éviter la mise à nu du flanc nord de la montagne (minimiser le prélèvement de tiges, prélever seulement les arbres malades, vieux ou à faible valeur commerciale) - Maintenir la qualité du chemin du lac Beaulne et assurer un entretien qui convienne à tous les utilisateurs (riverains du lac Beaulne, chasseurs, véhicules hors route et camions forestiers) - Assurer la stabilisation des ponceaux et des abords de chemins pour éviter l'érosion et la sédimentation - Limiter le transport de sédiments en détournant les eaux de fossés vers la forêt ou des bassins de sédimentation 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Protéger les sources d'approvisionnement en eau potable (coordonnées GPS disponibles à la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci) - Conserver la qualité du paysage (impact sur la valeur des propriétés) 	À titre personnel
BENT	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier l'aire équivalente de coupe (AEC) de plusieurs lacs afin de ne pas excéder 50 % de leurs superficies respectives en coupe de régénération - Conserver une bande riveraine de 20 m sans prélèvement autour des lacs contenus à l'intérieur de ce chantier (lacs à haut rendement en doré jaune, nombreuses frayères naturelles et aménagées) 	Zecs Québec
	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver une bande boisée d'au moins 60 m autour du bail de villégiature situé au lac St-Cyr - Conserver une bande boisée d'au moins 60 m autour du bail de villégiature situé au lac Roulin 	MRC de Matawinie
BORY	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver un encadrement visuel adéquat le long du chemin Manawan - Conserver un encadrement visuel adéquat du regroupement de villégiateurs au lac Bory 	Zecs Québec
	<ul style="list-style-type: none"> - Aviser le détenteur du bail de piégeage un mois avant le début des travaux 	À titre personnel
	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver une bande boisée d'au moins 60 m autour des quatre baux de villégiature situés au lac Bory 	MRC de Matawinie
CARTIER	<ul style="list-style-type: none"> - Le chantier est situé dans des massifs d'habitats adéquats pour la martre. Il s'y capture plusieurs animaux annuellement. - Les chantiers tel qu'indiqués sur le terrain de piégeage 14-02-0131 risquent de faire disparaître trois des cinq domaines vitaux de martre présents sur le territoire de piégeage. Le potentiel de récolte de la martre pourrait baisser de 60 %. - Privilégier la coupe partielle avec une attention 	À titre personnel

Rapport de consultation publique PAFI-O 2014

Secteur	Préoccupations soulevées	Auteurs
	<p>particulière aux arbres matures laissés et à la jeune régénération</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir des massifs arbustifs denses qui assurent une protection latérale adéquate pour la martre - Réaliser les coupes après la période de piégeage (à partir de la mi-décembre) et avant la mise bas des femelles martres. La coupe durant le piégeage perturbe les habitudes des animaux. La coupe durant la saison de mise bas pourrait détruire des portées de martres. - Conserver un minimum de 2 km² de bon habitat dans les secteurs de coupe prévus - Les critères d'évaluation du potentiel d'habitat de la martre ne sont actuellement pas adéquats pour évaluer un territoire dans le domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune. Attendre les résultats de l'étude en cours afin de planifier le chantier en conséquence. - Consulter le détenteur du terrain de piégeage afin d'identifier les endroits prioritaires à conserver (habitats et voies de passage utilisées) 	
CASTELVEYRE	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver une bande boisée d'au moins 60 m autour des trois baux de villégiature situés au lac Castelveyre 	MRC de Matawinie
CHARLAND	<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas couper entre le chemin de Manawan et le lac Charland (écran contre la poussière et le bruit, paysage, prévention de l'érosion et de l'apport de sédiment) - Ne pas couper entre le lac Charland et le chemin à l'est du lac (écran contre la poussière et le bruit, paysage, prévention de l'érosion et de l'apport de sédiment) 	Club des Épinettes
	<ul style="list-style-type: none"> - Les commentaires font référence à une carte et visent le ruisseau Pierron, ainsi que la coupe partielle entre le lac de la Hauteur et le chemin Simon. - Maintenir les chemins et sentiers existants en bon état - Éviter les traverses temporaires de cours d'eau - Maintenir un couvert afin de protéger l'habitat pour la grande et petite faune (martre) – cette zone est encadrée d'anciennes coupes (zone 1 sur la carte) - Assurer un maximum de 30 % de prélèvement, car il s'agit d'une zone de reproduction pour la martre (zone 2 sur la carte) - Protéger les lignes de trappe (boîtes à martre) chaque côté de cette zone (zone 2 sur la carte) 	À titre personnel
	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver une bande boisée d'au moins 60 m autour d'une cinquantaine de baux de villégiature situés au lac Charland 	MRC de Matawinie
	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver la végétation autour du lac Charland pour éviter le transport de poussière dans le lac - Maintenir des écrans contre le bruit provenant du chemin de Manawan - Ne pas couper d'arbres au bord du lac Charland, à gauche du chemin Marcil et à droite du chemin de 	À titre personnel

Rapport de consultation publique PAFI-O 2014

Secteur	Préoccupations soulevées	Auteurs
	<p>Manawan</p> <ul style="list-style-type: none"> - Annuler la coupe de régénération près du lac Charland - Annuler la coupe partielle et préserver les arbres sur les montagnes près du lac Charland - Maintenir la qualité de l'eau - Protéger les chalets - Préserver la quiétude des villégiateurs 	
CHOUTEAU	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver le paysage visible du camping du lac Odelin - Préserver le paysage visible des chalets du lac Legendre - Préserver le paysage visible du parcours de canot-camping le long de la rivière Matawin Ouest - Éviter la sortie du bois en face du camping situé au lac Odelin en saison de fréquentation pour assurer la quiétude des visiteurs - Préserver la quiétude des chalets du lac Legendre - Prévoir un calendrier d'opération et en informer le gestionnaire de la réserve faunique Rouge-Matawin - Favoriser une planification de façon à maintenir dans le temps la présence de massifs forestiers comme abris d'hiver répartis adéquatement - Maintenir la présence de corridors de fuite pour la faune - Privilégier la coupe partielle ou autre traitement adapté à proximité des limites du parc de manière à obtenir un impact graduel des coupes - Planifier le réseau routier le plus éloigné possible des limites du parc 	Sépaq
CLAIR	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la protection du Sentier national et tenter de préserver, autant que possible, le paysage observable des points de vue le long des sentiers 	Sentier national
	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la préservation du paysage du lac Clair en interdisant les coupes de bois. - Assurer la préservation de la qualité de l'eau (risque de sédimentation et ruissellement) du lac Clair en interdisant les coupes de bois 	Association Notre-Dame du lac Clair
	<ul style="list-style-type: none"> - Protection d'une frayère naturelle à touladi à l'embouchure d'un des ruisseaux se déversant dans le lac Clair - Éviter l'accumulation de sédiments et l'érosion créée par la construction de chemins - Préserver le paysage - Prévenir la réutilisation des chemins forestiers à des fins illégales 	À titre personnel (2)
	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir la qualité du milieu : diversité écologique, beauté du paysage et qualité de l'eau - Maintenir la pleine jouissance des sentiers pédestres - Préserver les valeurs récréotouristiques des forêts et des lacs pour les nombreux usages - Éviter un impact négatif sur le paysage et la qualité de vie des riverains 	À titre personnel

Rapport de consultation publique PAFI-O 2014

Secteur	Préoccupations soulevées	Auteurs
	<ul style="list-style-type: none"> - Éviter la dégradation du lac Clair et des ruisseaux qui s'y déversent - Maintenir la qualité de l'eau - Maintenir la faune - Maintenir la quiétude des villégiateurs (bruit des travaux et transport du bois) 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Ajouter les refuges et points de vue longeant le Sentier national sur les cartes – il s'agit de zones sensibles pour lesquels il faudra protéger les paysages – des analyses de paysages seraient souhaitables. - Préserver les paysages visibles du sentier des Contreforts en favorisant la coupe partielle plutôt que la CPRS 	SDPRM
	<ul style="list-style-type: none"> - Éviter que les coupes soient visibles de la station de ski Val Saint-Côme - Un plan de développement a été déposé au MFFP et les études demandées ont été réalisées – le paysage du lac Clair fait partie de la phase 2 de ce plan de développement 	Station touristique Val Saint-Côme
	<ul style="list-style-type: none"> - Il est inacceptable d'envisager une coupe dans une région dont le potentiel récréotouristique est à peine exploité - Conserver des espaces naturels pour les générations futures, compte tenu de leur proximité avec la région métropolitaine (100 km) - Éviter la coupe dans l'UA 062-51 	À titre personnel
	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir compte de l'importance et de la fréquentation du Sentier national et des sentiers qui s'y rattachent - Le secteur de Val Saint-Côme est dédié à la clientèle récréotouristique (plein air, excursions en hélicoptère et villégiature) - Opposition aux coupes forestières afin de conserver l'attractivité ainsi que la valeur des résidences du secteur 	À titre personnel
	<ul style="list-style-type: none"> - Les travaux forestiers seront trop près des chalets, détruiront le paysage et favoriseront l'érosion 	À titre personnel
	<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas procéder à la coupe d'arbres sur le versant ouest de la montagne du lac Clair à Saint-Côme - Conserver la qualité de l'eau du lac Clair - Menace d'apport de sédiments dans les ruisseaux et le lac : prolifération d'espèces végétales envahissantes, destruction des efforts d'ensemencement de la truite - Privilégier la coupe du bois sur l'autre versant de la montagne afin d'éliminer les risques pour le lac Clair - Protéger le paysage 	À titre personnel (2)
	<ul style="list-style-type: none"> - Opposition au plan d'aménagement forestier 062-51 puisqu'il est trop près de la Station touristique Val Saint-Côme, du Golf Val Saint-Côme et de l'Auberge Val Saint-Côme - Cette coupe sera dommageable pour le secteur 	Auberge Val Saint-Côme

Rapport de consultation publique PAFI-O 2014

Secteur	Préoccupations soulevées	Auteurs
	<ul style="list-style-type: none"> - La coupe créera de l'érosion et entrainera des sédiments dans les ruisseaux qui se déversent dans le lac, source d'approvisionnement pour l'établissement hôtelier, les condominiums, les chalets et la station de ski - La coupe détruira un écosystème mature qui permet de filtrer l'eau de ruissellement se déversant de la montagne et même le reboisement ne pourra se substituer à cet écosystème naturel - La coupe réalisée sur le versant de montagne visible à partir de la montagne de ski détruira le paysage - La quiétude sera altérée par le bruit des travaux de coupe, du transport forestier et de l'augmentation de l'affluence de quads dans les chemins forestiers - Assurer la sécurité des utilisateurs du Sentier national - Protéger les investissements réalisés pour le développement des sentiers pédestres et de raquette - Informer l'Auberge Val Saint-Côme du responsable des travaux - S'assurer que les coupes forestières seront certifiées selon la norme FSC - Ne pas réaliser de coupe près des lieux touristiques 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Faire la coupe à l'extérieur du champ visuel du lac Clair, soit à l'arrière de la montagne - La coupe aura un impact majeur et à long terme sur la qualité visuelle, écologique et environnementale du lac Clair et de ses résidents 	Association Notre-Dame du lac Clair
	<ul style="list-style-type: none"> - Objection aux travaux de coupe de bois au lac Clair - Il s'agit d'un lieu de villégiature et une coupe de bois dans ce secteur modifierait la qualité de l'environnement, l'aspect visuel du lac, ainsi que la qualité de l'eau à cause de l'érosion du sol - Une coupe de bois à cet endroit nous motiverait à quitter et nous relocaliser ailleurs 	À titre personnel
	<ul style="list-style-type: none"> - Opposition au plan d'aménagement forestier 062-51, car il est trop près des résidences et du lac Clair - Cette coupe sera dommageable pour le secteur - Conserver la qualité de l'eau du lac Clair - Éviter l'érosion qui entrainera des sédiments dans les ruisseaux se déversant dans le lac - La coupe détruira un écosystème mature qui permet de filtrer l'eau de ruissellement se déversant de la montagne et même le reboisement ne pourra se substituer à cet écosystème naturel – l'eau potable pourrait en être affectée - La coupe causera une hausse de la température, donc un risque plus élevé de feux de forêt et contribuera à la prolifération des insectes - Le déboisement réalisé sur le versant de montagne donnant sur le lac Clair détruira le paysage 	À titre personnel (15)

Rapport de consultation publique PAFI-O 2014

Secteur	Préoccupations soulevées	Auteurs
	<ul style="list-style-type: none"> - La quiétude sera altérée par le bruit des travaux de coupe, le transport de bois et l'augmentation de l'affluence de quads dans les chemins forestiers - Éviter que la coupe soit visible du lac Clair - Ne pas réaliser de coupe sur le versant de montagne donnant sur le lac Clair 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Coupe forestière trop près du lac Clair - Diminution de la valeur des propriétés : nuisance, pollution, etc. 	À titre personnel
	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir compte de l'impact des coupes sur les activités récréotouristiques du secteur Val Saint-Côme et revoir le plan en modifiant l'étendue des coupes dans ce secteur - L'impact des coupes telles que prévues aura des effets économiques néfastes sur les propriétaires des terrains et bâtiments adjacents (villégiateurs et résidents permanents), ainsi que sur la population locale (employés des installations récréotouristiques, commerçants, etc.) 	À titre personnel
	<ul style="list-style-type: none"> - Catastrophe visuelle pour les villégiateurs et nocif pour le lac et ses eaux - Éviter le versant face au lac Clair 	À titre personnel
	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver la montagne entourant le lac Clair de toute coupe de bois - L'aspect visuel serait à jamais détérioré, en plus de graves conséquences au niveau de l'érosion des terres, ce qui amènerait une pollution certaine du lac Clair - Visiter le site avant les travaux - Abandonner le projet de coupe de bois 	À titre personnel
	<ul style="list-style-type: none"> - Opposition au plan d'aménagement - Cette coupe va être dommageable pour le lac, cela va détruire un écosystème mature - Maintenir la qualité de l'eau du lac, présentement excellente - Préserver le paysage - Préserver la tranquillité du secteur (coupe de bois, camions, bruit, poussière, etc.) - Préserver le Sentier national 	À titre personnel
	<ul style="list-style-type: none"> - Opposition à la modification des écosystèmes autour du lac, à la modification du bassin versant du côté ouest du lac Clair et à la modification de la qualité de vie du lac - Éviter que les coupes affectent le paysage - Éviter que les coupes soient visibles du lac - Mettre à jour la cartographie du secteur : remplacer le chemin du lac Bruneau par la route du lac Clair et l'emplacement des 140 chalets autour du lac 	Association Notre-Dame du lac Clair
	<ul style="list-style-type: none"> - Éviter la coupe du bois sur le versant de la montagne descendant vers le lac – les arbres filtrent naturellement l'eau qui descend, de plus des cascades d'eau de bonne dimension descendent de la montagne et 	À titre personnel

Rapport de consultation publique PAFI-O 2014

Secteur	Préoccupations soulevées	Auteurs
	l'environnement sera affecté - S'assurer du respect des lois environnementales - Préserver le paysage visible du lac Clair - Effectuer le transport forestier hors des chemins publics (vitesse des camions de transport de bois et empiètement trop large) - Éloigner les coupes des résidences - Éloigner les coupes des lacs et cours d'eau - S'assurer que les coupes n'auront pas d'impact sur la qualité de l'eau - S'assurer que la coupe de bois ne soit pas visible des résidences ou de la route	
	- Prioriser le prélèvement de bois loin des lacs - Préserver le paysage visible du lac - Assurer la sécurité des usagers de la route en présence de camions de transport de bois - Protéger un très grand périmètre afin que les montagnes autour du lac restent intactes - Protéger les zones des lacs (ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements climatiques)	À titre personnel
	- Fournir plus information - Assurer la sécurité des usagers de la route en présence de camions de transport de bois - Maintenir la qualité de l'eau	À titre personnel
	- Éviter que les coupes ne touchent la montagne surplombant le lac Clair - Éviter l'aménagement des chemins pour permettre le transport du bois - Maintenir la présence de la faune - Effectuer les coupes aux endroits qui ne nuiront pas aux villégiateurs - Rencontrer les villégiateurs et résidents du lac Clair	À titre personnel
	- Les deux unités d'aménagement visées constituent des joyaux que des coupes forestières viendront détruire - Conserver les infrastructures de plein air et les paysages (centre de ski Val Saint-Côme, Sentier national, sentiers pédestres, circuit canotable des rivières Ouareau et L'Assomption, lac de pêche) - Éviter des impacts sur la flore et la faune - Ne pas faire de coupe forestière dans les unités d'aménagement 062-51 et 062-52 - Privilégier pour les coupes des sites loin des centres de villégiature et résidences	À titre personnel
	- Tenir compte des 150 résidents - Préserver le paysage visible du lac Clair - Éviter l'apport de phosphate dans le lac dû à l'érosion suite à la coupe	À titre personnel
	- On ne devrait pas permettre de coupe dans les secteurs	À titre personnel

Rapport de consultation publique PAFI-O 2014

Secteur	Préoccupations soulevées	Auteurs
	de villégiature	
	- Opposition aux coupes de bois sur les montagnes près du lac Clair	À titre personnel
	- Conserver la qualité de l'eau - Conserver la qualité du paysage - Préserver la quiétude des résidents et villégiateurs - Il ne devrait pas y avoir de « plan d'aménagement forestier » dans ce secteur - Préserver les services écologiques et environnementaux provenant de la forêt - Interdire la coupe à blanc près des résidences	À titre personnel
	- Opposition au projet de coupe de bois près du lac - Cibler des terres éloignées des habitations	À titre personnel
	- Opposition aux coupes de bois - Préserver ce site naturel - Préserver le paysage - Préserver la quiétude des résidents et villégiateurs (machinerie forestière et transport de bois) - Éviter que la coupe occasionne du ruissellement - Prendre en considération les impacts des coupes sur l'environnement - Exploiter les zones de coupe non visibles des lieux habités autour du lac	À titre personnel (2)
	- Éviter d'entreprendre des travaux à proximité du lac Clair habité alors que le territoire de la province est si vaste - Sauvegarder la qualité du lac Clair et de ses berges - Préserver la qualité des cours d'eau qui se déversent dans le lac Clair et ne pas altérer la qualité de ce plan d'eau - Préserver le paysage visible du lac - Assurer la sécurité sur les chemins en présence de transport forestier (vitesse, proximité du lac et des habitations, largeur des chemins)	À titre personnel
	- Des lacs vieux de plusieurs centaines d'années se sont détériorés en une trentaine d'années (algues bleues) à cause l'intervention humaine	À titre personnel (2)
	- Ne pas couper le rang 2, lots 12, 13 et 14 - Protéger les sentiers de raquette - Éviter la pollution de l'eau du ruisseau du Boisé Royal - Préserver l'aspect visuel de la montagne pour le centre de ski	À titre personnel
	- Éloigner la coupe des habitations - Préserver la qualité du paysage visible du lac - Préserver la qualité de l'eau - Éviter l'érosion du sol - Minimiser les effets sur l'écosystème - Effectuer les travaux sur les autres versants des montagnes	À titre personnel
	- Éviter que la coupe de bois soit visible du lac Clair	À titre personnel

Rapport de consultation publique PAFI-O 2014

Secteur	Préoccupations soulevées	Auteurs
	<ul style="list-style-type: none"> - Éviter l'érosion du sol - Préserver la qualité de l'eau (source d'eau potable) - Ne pas laisser d'andains (risque d'incendie) 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Opposition à la coupe de bois - Interdire la coupe aux abords du lac Clair ou les modifier pour les rendre moins invasives - Éviter que l'érosion n'entraîne une hausse de phosphate dans le lac et ne détériore la qualité de l'eau - Éloigner la coupe des propriétés de 1000 pieds - Conserver le paysage du lac 	À titre personnel
	<ul style="list-style-type: none"> - Interdire la coupe sur le versant de montagne face au lac Clair - Voir le point de vue de l'Association Notre-Dame du lac Clair 	À titre personnel
	<ul style="list-style-type: none"> - Opposition au plan d'aménagement forestier 062-51 - Éloigner la coupe du lac Clair - La coupe sera dommageable pour le lac et ses résidents - Préserver le paysage 	À titre personnel
	<ul style="list-style-type: none"> - Interdire la coupe de bois sur le versant de la montagne donnant sur le lac Clair - Interdire la coupe près du lac et des développements résidentiels ou de villégiature - Éviter la pollution pour le lac - Relocaliser les coupes sur du territoire sans occupation 	À titre personnel
	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter la vocation récréotouristique de ce secteur - Protéger le Sentier national - Préserver l'intégrité de la forêt afin de ne pas nuire aux activités récréotouristiques - Une coupe, même partielle, entraînerait une perte de jouissance pour les randonneurs et les amènerait à délaisser la région 	À titre personnel
	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver le paysage de la montagne - Éviter la pollution des trois ruisseaux 	À titre personnel
	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le reboisement des parterres de coupe - Réaliser des études sur l'impact des coupes avant l'attribution des contrats - Éliminer le transport de bois la nuit - Indiquer sur les cartes les résidences en bordure du lac clair - Interdire les coupes dans le paysage et protéger cette zone - Épargner la zone visible du lac Clair - Ne pas effectuer de coupe sélective, ni de coupe à blanc - Faire un suivi et des visites constantes des inspecteurs pour les autres coupes 	À titre personnel
	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer que la construction de nouveaux chemins près des routes répond aux normes municipales - S'assurer que les chemins soient construits de façon à empêcher l'érosion des sols mis à nu vers les cours 	Municipalité de Saint-Côme

Rapport de consultation publique PAFI-O 2014

Secteur	Préoccupations soulevées	Auteurs
	<ul style="list-style-type: none"> d'eau et les chemins municipaux - Préserver l'aspect visuel entourant les lacs et plus particulièrement le lac Clair - Favoriser la coupe partielle au lieu d'une coupe de régénération - Maintenir une bande de 50 m sans coupe le long des chemins pour préserver le visuel - Informer la municipalité de Saint-Côme du calendrier des travaux - Éviter tout transport de bois dans les rues de l'Auberge et de l'Albatros pendant la saison hivernale par mesure de sécurité 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Lors de la séance du 9 juin 2010, il a été adopté et résolu par le Conseil de la MRC de Matawinie de donner à la Station touristique Val Saint-Côme la reconnaissance de Pôle de développement récréotouristique - La clientèle de Val Saint-Côme affectionne l'environnement naturel dans lequel se situent la Station et l'offre d'activités à pratiquer en forêt autour de la Station - La coupe de bois détruira les sentiers de randonnée pédestre et de raquette à proximité de la Station - Un projet de développement pour l'aménagement de sentiers supplémentaires est en cours, appuyé par la région et pour lequel une autorisation a été émise par le MFFP - Crainte pour la sécurité des clients à cause du transport du bois sur la rue de l'Auberge (fort achalandage et pente dangereuse) - Une entente d'achat de terres est en phase de se finaliser avec le MFFP alors qu'il y est prévu une coupe de régénération - Opposition à la coupe 	Station touristique Val Saint-Côme
	<ul style="list-style-type: none"> - Éviter que les coupes soient visibles du lac - Éviter la pollution du lac et l'érosion 	À titre personnel
COEUR	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la protection du Sentier national - Préserver le paysage visible des points de vue le long des sentiers 	Sentier national, section Matawinie
	<ul style="list-style-type: none"> - Ajouter les refuges et points de vue longeant le Sentier national sur les cartes – il s'agit de zones sensibles pour lesquelles il faudra protéger les paysages – des analyses de paysage seraient souhaitables - Favoriser la coupe partielle plutôt que la CPRS afin de préserver les paysages visibles du sentier des Contreforts 	SDPRM
COUBRAS	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver une bande boisée d'au moins 60 m autour du bail de villégiature situé au Petit lac Coubras 	MRC de Matawinie
DARGIE	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver une bande boisée d'au moins 60 m autour 	MRC de

Rapport de consultation publique PAFI-O 2014

Secteur	Préoccupations soulevées	Auteurs
	des quatre baux de villégiature situés au lac Dargie	Matawinie
DELORME	<ul style="list-style-type: none"> - Protéger la diversité des essences d'arbres : érables, bouleaux, amélanchiers - Utiliser de la petite machinerie dans la coupe partielle afin de ne pas détruire le couvert végétal au sol (forêt pauvre en résineux et en feuillus d'intérêt commercial) - Respecter les zones riveraines de tous les lacs sur une distance de trois chaînes - Préserver la qualité de l'eau 	À titre personnel
DEVENYNS_EST	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver une bande boisée d'au moins 60 m autour des quatre baux de villégiature situés au lac Devenyns 	MRC de Matawinie
EVRON	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver l'habitat aquatique : aire équivalente de coupe (AEC) autour du lac Evron et proximité des CPRS - Lac Briseval : désaccord avec la planification surtout à proximité des milieux aquatiques - Route 5 : préserver le paysage autour d'un parcours aménagé de canot-camping - Maintenir suffisamment de peuplements matures autour du lac Chaison pour les habitats fauniques – planification ciblée dans les peuplements à dominance résineuse – historique de récolte significative déjà présente autour des blocs planifiés - Éviter la sortie du bois en face du camping en saison de fréquentation pour maintenir la quiétude des visiteurs - Prévoir le calendrier d'opération (travaux commerciaux et non-commerciaux) - Préserver le paysage visible du camping du lac Evron 	Sépaq
GATE	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir une surface terrière résiduelle de 6 m² sur une superficie de 70 ha pour l'habitat de la martre (présence indiquée sur une carte) 	À titre personnel
	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'une FHVC 	Sépaq
GLACE	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir une surface terrière résiduelle de 6 m² sur une superficie de 70 ha pour l'habitat de la martre (présence indiquée sur une carte) 	À titre personnel
GRAINS	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir un corridor de déplacement d'une largeur adéquate pour le déplacement de l'original 	Zecs Québec
	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser les opérations en hiver pour protéger le sol - Protéger l'habitat de tortues - Protéger le sentier de quad et laisser une bande boisée de chaque côté - Valider la présence d'autres espèces sensibles à l'aménagement (héron, tortue, martre) 	À titre personnel
HAREL	<ul style="list-style-type: none"> - Exclure des travaux de coupe sur deux sites de reproduction de la martre (indiqué sur la carte) 	À titre personnel
HETU	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver un encadrement visuel adéquat le long du chemin principal 	Zecs Québec
	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver le paysage, dans la coupe partielle du côté est du lac Hétu et dans la coupe de régénération au sud 	À titre personnel

Rapport de consultation publique PAFI-O 2014

Secteur	Préoccupations soulevées	Auteurs
	<p>du lac</p> <ul style="list-style-type: none"> - La construction de chemins tant au nord qu'au sud sera avantageuse 	
ILES	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter la circulation de machinerie lourde sur le chemin principal - Afficher correctement la présence de transport forestier - Indiquer correctement les km pour la sécurité des usagers - Prévoir un entretien régulier de la surface de roulement lors des travaux et à la fin des opérations - Conserver un encadrement visuel adéquat le long du chemin principal - Effectuer une analyse de visibilité sur 1,5 km à partir du camping Boisvert et respecter l'encadrement visuel (article 58 du <i>Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État</i> ou RNI) 	Zecs Québec
JAUNE	<ul style="list-style-type: none"> - Ajouter les refuges et points de vue longeant le Sentier national sur les cartes – il s'agit de zones sensibles pour lesquelles il faudra protéger les paysages – des analyses de paysage seraient souhaitables 	SDPRM
JOHNSON	<ul style="list-style-type: none"> - Décréter « zone de conservation » la partie de la forêt Ouareau située sur le territoire municipal de Chertsey et imposer un moratoire sur toute intervention forestière sur ces territoires - Obtenir un accord de la municipalité pour toute intervention dans la partie de la forêt Ouareau située sur le territoire municipal de Chertsey 	Municipalité de Chertsey
KAEL	<ul style="list-style-type: none"> - Éviter que trop de coupes forestières soient faites autour du sentier de la Matawinie et des sentiers municipaux connexes, pour éviter de diminuer considérablement leur attrait - Éviter que l'exploitation forestière ne se fasse au détriment du développement actuel de l'industrie touristique locale - Éviter que les écosystèmes du lac Koël et des lacs Bernard, Michel, Coutu et Théophile soient perturbés par les travaux forestiers - Éviter que la forêt publique du secteur ne perde ses caractéristiques esthétiques et naturelles actuelles - Faire connaître le détail les travaux prévus (type de coupe, type de machines utilisées, nature des chemins, etc.) - Déterminer les superficies à préserver (« conservation » au sens du plan d'urbanisme municipal) afin de répondre aux préoccupations ci-dessus - Être présent à la Table GIRT et à toute réunion où se prennent des décisions d'harmonisation 	Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

Rapport de consultation publique PAFI-O 2014

Secteur	Préoccupations soulevées	Auteurs
	<ul style="list-style-type: none"> - Ajouter les refuges et points de vue longeant le Sentier national sur les cartes – il s’agit de zones sensibles pour lesquelles il faudra protéger les paysages – des analyses de paysages seraient souhaitables - Favoriser la coupe partielle plutôt que la CPRS afin de préserver les paysages visibles du sentier de la Matawinie 	SDPRM
LEGARE_SUD	<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer les mesures nécessaires en la présence d’un nid de balbuzard à la Baie du Léa (N 46.56 791 W 73.56 656) - Protéger la qualité de l’eau des lacs et des cours d’eau en réalisant des coupes d’hiver (érosion des sols et sédimentation) - Porter une attention particulière à la stabilisation des chemins et ponceaux à l’approche des cours d’eau lors de la construction des nouveaux chemins forestiers ou de leur mise à niveau - Protéger les espèces et les écosystèmes - Maintenir l’intégrité et la qualité du paysage en élargissant la bande de 20 m prévue par règlement (fort achalandage, présence de plages, dénivelé de 75 m) - Assurer le maintien d’un couvert forestier permanent en réalisant des coupes qui n’auront aucun ou peu d’impact visuel – le mandataire d’opération pourrait faire les ajustements nécessaires au % de coupe en temps réel en effectuant une inspection visuelle de l’impact sur le paysage - Éviter l’accumulation importante d’arbres abandonnés en bordure des chemins forestiers aux points de chargement de site (dégradation du paysage) - Minimiser les impacts sur les activités récréatives et sportives en protégeant les sentiers en forêt - Minimiser les impacts liés aux nuisances sonores dues à la coupe et au transport en évitant les travaux et le transport de bois entre Noël et le Jour de l’An, pendant les congés fériés, les fins de semaine et en évitant les activités de nuit - Assurer la sécurité routière sur les chemins forestiers (vitesse excessive des camions de transport de bois) - Assurer un suivi et une méthode de communication pendant les activités de coupe - Informer l’association concernant les bases d’analyse, le mandataire des travaux, les mécanismes de surveillance et de contrôle et la représentation à la Table GIRT - Protéger la valeur foncière des propriétés en élargissant la bande de 60 m prévue à une bande de 100 m. - Prévenir l’implantation d’activités illégales sur le territoire faisant l’objet de coupes - Prévenir la nuisance sonore causée par l’utilisation des 	<p>À titre personnel</p> <p>Association des propriétaires du lac Légaré</p> <p>À titre personnel (2)</p>

Rapport de consultation publique PAFI-O 2014

Secteur	Préoccupations soulevées	Auteurs
	quads et motocross sur les territoires ayant fait l'objet de coupes	
	- Conserver une bande boisée d'au moins 60 m autour des trois baux de villégiature situés au lac Légaré, en face de l'île aux Ours	MRC de Matawinie
LEGENDRE	- Quel sera le chemin utilisé près du lac Contant? - Amélioration d'un nouvel accès limitrophe si nécessaire	Sépaq
MIRAULT	- Le chantier est situé dans un polygone présentant un habitat adéquat pour la martre selon l'étude « Cartographie du potentiel en habitat de la martre d'Amérique sur les terrains de piégeage de Lanaudière » (mars 2013) – seul le quart du territoire serait adéquat pour soutenir des domaines vitaux de martre selon cette étude sur le terrain de piégeage 14-02-0131 - Restreindre les travaux sur ce chantier, puisqu'il y a déjà eu une coupe importante en 2013-2014 dans ces habitats adéquats (secteur lac Creux) - Les chantiers tel qu'indiqués risquent de faire disparaître trois des cinq domaines vitaux de martre présents sur le terrain de piégeage no 14-02-0131 – le potentiel de récolte de la martre pourrait baisser de 60 % - Privilégier la coupe partielle en prenant soin de laisser des arbres matures et de la jeune régénération - Maintenir des massifs arbustifs denses qui assurent une protection latérale adéquate pour la martre - Réaliser les coupes après la période de piégeage (à partir de la mi-décembre) et avant la mise bas des femelles martres - Les critères d'évaluation du potentiel d'habitat de la martre ne sont actuellement pas adéquats pour évaluer un territoire dans le domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune – attendre les résultats de l'étude en cours afin de planifier le chantier en conséquence - Identifier les endroits prioritaires à conserver avec le détenteur du terrain de piégeage (habitats et voies de passage utilisées)	À titre personnel
MORIN	- Assurer la protection du Sentier national - Préserver le paysage visible des points de vue le long des sentiers	section Matawinie du Sentier national
	- Éviter de créer un accès transfrontalier – la réserve faunique Mastigouche n'acceptera aucun nouvel accès puisqu'il est possible d'utiliser les accès existants par le lac St-Jacques ou par la route 313 (préoccupation majeure)	Sépaq

Rapport de consultation publique PAFI-O 2014

Secteur	Préoccupations soulevées	Auteurs
	<ul style="list-style-type: none"> - Effectuer une planification à long terme dans le secteur du lac Mastigouche, qui descendrait graduellement vers le lac Saint-Anselme - Maintenir un habitat de qualité pour la grande faune (entremêlement de forêt résiduelle et récoltée, maintient de corridors de fuite) - Se référer au travail de planification amorcé en 2013-2014 avec Mathieu Dufresne (TAG) - Maintenir la qualité visuelle pour les hébergements du Lac Mastigou - Considérer la présence du Sentier national 	
MOSQUIC	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de commentaire particulier 	Sépaq
PENANG	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la protection du Sentier national - Préserver le paysage visible des points de vue le long des sentiers 	Sentier national, section Matawinie
	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir la qualité visuelle pour les hébergements du Lac Mastigou 	Sépaq
PETAÏN	<ul style="list-style-type: none"> - Les commentaires visent le terrain de piégeage 14-03-0051, autour du lac Sarrail et du lac Pétain et font référence à une carte - Éviter la coupe entre le 25 octobre et le 20 décembre (période de trappe) - Minimiser l'élargissement des chemins d'accès afin de prévenir les risques de vol et de vandalisme et de maintenir la quiétude du secteur - Utiliser les chemins d'accès à l'est pour sortir le bois (indiqué sur la carte) - Informer les détenteurs du bail de piégeage du nom de la compagnie, de la personne responsable du chantier et de ses coordonnées - Informer les détenteurs du bail de piégeage des dates de coupe et des chemins qu'utiliseront les camions - Préserver la qualité de l'eau du lac Sarrail (eau potable) - Éviter d'accentuer l'érosion sur les pentes prononcées autour du lac - Élargir la bande riveraine - Protéger une ligne de trappe (indiqué sur la carte) - Protéger une plage naturelle (indiqué sur la carte) en gardant une zone sans coupe de bois - Préserver le paysage face aux chalets sur le lac Sarrail et autour de ces chalets 	À titre personnel (2)
PIN ROUGE	<ul style="list-style-type: none"> - Décréter « zone de conservation » la partie de la forêt Ouareau située sur le territoire municipal de Chertsey et imposer un moratoire sur toute intervention forestière sur ces territoires - Obtenir un accord de la municipalité pour toute intervention la partie de la forêt Ouareau située sur le territoire municipal de Chertsey 	Municipalité de Chertsey

Rapport de consultation publique PAFI-O 2014

Secteur	Préoccupations soulevées	Auteurs
RAIMBAULT	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver la forêt mature résiduelle, le terrain de piégeage ayant été coupé dans les dernières années - Protéger les sentiers et installations (cabanes à martre et pékan) - Informer le détenteur de bail de piégeage des changements relatifs aux opérations forestières sur le terrain de piégeage, avec carte à l'appui - Favoriser les coupes partielles à l'ouest du lac Raimbeault 	À titre personnel
	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir la qualité de l'habitat aquatique du touladi (forte pente) - Présence d'une FHVC 	Sépaq
RAQUETTE	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la protection du Sentier national - Préserver le paysage visible des points de vue le long des sentiers 	section Matawinie du Sentier national
	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la démarche de travail avec la Table de concertation forestière - Le secteur qui s'étend de la montagne Noire au lac l'Appel (en passant par le lac Raquette) est le secteur présentant la plus forte utilisation récréotouristique de notre territoire - Préserver les sentiers pédestres et motorisés (sentier Inter-Centre, Sentier national, sentiers locaux, site historique de l'écrasement du Liberator, deux refuges et de nombreux points de vue) - Éviter que les activités forestières prévues nuisent aux investissements de la municipalité, des organismes et des commerçants (publicités, construction et location de refuges, restauration, entretien de sentiers, confection de cartes et distribution, etc.) - Prévoir la protection des projets en cours (homologation de sentiers, raccordement des sentiers du Mont-Ouareau à la montagne Noire par le Sentier national, parc régional) - Identification d'une aire d'hivernage de l'orignal en 2001 par le ministère - Évaluer l'impact économique potentiel des coupes forestières dans ce secteur avant d'officialiser le plan d'aménagement forestier opérationnel 	Municipalité de Saint-Donat
	<ul style="list-style-type: none"> - Désaccord avec les coupes prévues autour du lac de l'Appel, le long du sentier Inter-Centre et du sentier de raquette qui mène au refuge du lac de l'Appel - Conserver dans les coupes de régénération une bande de 100 m sans coupe le long du lac et de l'étang en aval. - Conserver une bande de 50 m le long des sentiers Inter-Centre et de raquette - Tenir une rencontre d'harmonisation sur ce dossier 	sentier de grande randonnée des Laurentides-Inter-Centre

Rapport de consultation publique PAFI-O 2014

Secteur	Préoccupations soulevées	Auteurs
RICHARD	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer du maintien de l'intégrité du refuge biologique - Conserver un encadrement visuel adéquat le long du chemin principal - Conserver une bande riveraine sans prélèvement de largeur adéquate si le sentier de pêche à gué se retrouve dans le chantier - Limiter la circulation de machinerie lourde sur le chemin principal - Afficher correctement la présence de transport forestier - Indiquer correctement les km pour la sécurité des usagers - Prévoir un entretien régulier de la surface de roulement lors des travaux et à la fin des opérations, incluant le déboursement pour des réparations/l'entretien 	Zecs Québec
	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver une bande boisée d'au moins 60 m autour des limites des deux terrains sous bail dans la Zec Lavigne, au sud de Saint-Guillaume Nord 	MRC de Matawinie
	<ul style="list-style-type: none"> - Informer le détenteur du bail de piégeage des chemins qui seront ouverts l'hiver lors des travaux - Préserver ou changer l'emplacement du sentier de quad allant au vieil étang à castors 	À titre personnel
ROE	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver une bande boisée d'au moins 60 m autour des six baux de villégiature situés au lac Devenyns 	MRC de Matawinie
RONDEAU	<ul style="list-style-type: none"> - Opposition aux travaux d'aménagement forestier dans le secteur du Premier et Deuxième lac Rondeau - Préserver le paysage du Deuxième lac Rondeau - Préserver la qualité de l'eau du Deuxième lac Rondeau - Éviter les dégâts causés par la machinerie lourde - Assurer la sécurité des utilisateurs du chemin traversant les travaux et menant aux différents chalets sur des lots privés - Maintenir la qualité du chemin - Protéger le ruisseau qui se déverse du Deuxième lac Rondeau vers le Premier. - Assurer la protection du Deuxième lac Rondeau, un lac de tête, qui est fragilisé par la topographie du territoire - Respecter les zones de villégiature - Intégrer un représentant du Club St-Zénon à la Table GIRT 	Club St-Zénon Inc.
RUISSEAU PIERRON	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver une bande boisée d'au moins 60 m autour des baux de villégiature situés au lac Charland 	MRC de Matawinie
	<ul style="list-style-type: none"> - Les commentaires font référence à une carte et visent le ruisseau Pierron, ainsi que la coupe partielle entre le lac de la Hauteur et le chemin Simon - Maintenir les chemins et sentiers existants en bon état - Éviter les traverses temporaires de cours d'eau - Maintenir un couvert afin de protéger l'habitat pour la grande et petite faune (martre) – cette zone est encadrée d'anciennes coupes (zone 1 sur la carte) 	À titre personnel

Rapport de consultation publique PAFI-O 2014

Secteur	Préoccupations soulevées	Auteurs
	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer un maximum de 30 % de prélèvement, car il s'agit d'une zone de reproduction pour la martre (zone 2 sur la carte) - Protéger les lignes de trappe (boîtes à martre) chaque côté de cette zone (zone 2 sur la carte) 	
SCARABEES	<ul style="list-style-type: none"> - Éviter de créer un accès transfrontalier – la réserve faunique Mastigouche n'acceptera aucun nouvel accès puisqu'il est possible d'utiliser les accès existants par le lac St-Jacques ou par la route 313 (préoccupation majeure) - Effectuer une planification à long terme dans le secteur du lac Mastigouche qui descendrait graduellement vers le lac Saint-Anselme - Maintenir un habitat de qualité pour la grande faune (entremêlement de forêt résiduelle et récoltée, maintien de corridors de fuite) - Se référer au Travail de planification amorcé en 2013-2014 avec Mathieu Dufresne (TAG) - Maintenir la qualité visuelle pour les hébergements du Lac Mastigou - Considérer la présence du Sentier national 	Sépaq
SIMS	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la démarche de travail avec la Table de concertation forestière - Maintenir le couvert forestier des secteurs visibles depuis le lac Sylvère 	Municipalité de Saint-Donat
	<ul style="list-style-type: none"> - Le chantier est situé dans des massifs d'habitats adéquats pour la martre – il s'y capture plusieurs animaux annuellement - Les chantiers tel qu'indiqués risquent de faire disparaître trois des cinq domaines vitaux de martre présents sur le terrain de piégeage no 14-02-0131 – le potentiel de récolte de la martre pourrait baisser de 60 % - Privilégier la coupe partielle en prenant soin de laisser des arbres matures et de la jeune régénération - Maintenir des massifs arbustifs denses qui assurent une protection latérale adéquate pour la martre - Réaliser les coupes après la période de piégeage (à partir de la mi-décembre) et avant la mise bas des femelles martres - Les critères d'évaluation du potentiel d'habitat de la martre ne sont actuellement pas adéquats pour évaluer un territoire dans le domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune – attendre les résultats de l'étude en cours afin de planifier le chantier en conséquence - Identifier les endroits prioritaires à conserver avec le détenteur du terrain de piégeage (habitats et voies de passage utilisées) 	À titre personnel
SIoux	<ul style="list-style-type: none"> - Localiser la présence d'un appentis (lean-to) sur le Sentier national au sud du lac St-Anselme (N46 32.841 	Sentier national

Rapport de consultation publique PAFI-O 2014

Secteur	Préoccupations soulevées	Auteurs
	W73 36.601)	
	<ul style="list-style-type: none"> - Éviter de créer un accès transfrontalier – la réserve faunique Mastigouche n'acceptera aucun nouvel accès puisqu'il est possible d'utiliser les accès existants par le lac St-Jacques ou par la route 313 (préoccupation majeure) - Effectuer une planification à long terme dans le secteur du lac Mastigouche, qui descendrait graduellement vers le lac Saint-Anselme - Maintenir un habitat de qualité pour la grande faune (entremêlement de forêt résiduelle et récoltée, maintien de corridors de fuite) - Se référer au travail de planification amorcé en 2013-2014 avec Mathieu Dufresne (TAG) - Maintenir la qualité visuelle pour les hébergements du lac Mastigou - Considérer la présence du Sentier national 	Sépaq
ST-CHARLES	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la protection du Sentier national - Préserver le paysage visible des points de vue le long des sentiers 	Sentier national, section Matawinie
	<ul style="list-style-type: none"> - Ajouter les refuges et points de vue longeant le Sentier national sur les cartes – il s'agit de zones sensibles pour lesquels il faudra protéger les paysages – des analyses de paysages seraient souhaitables 	SDPRM
ST-ELPHEGE	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir un corridor de déplacement d'une largeur adéquate pour le déplacement de l'original - Effectuer une analyse de visibilité sur 1,5 km à partir du regroupement de villégiateurs situé au lac Collin et respecter l'encadrement visuel (article 58 du RNI) 	Zecs Québec
TARS	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver une bande boisée d'au moins 60 m autour du territoire de piégeage au ruisseau de la Savanne Est 	MRC de Matawinie
	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver la quiétude des visiteurs des campings du lac Donsil et du lac en Coin - Maintenir les accès pour les visiteurs des campings du lac Donsil et du lac en Coin - S'assurer d'une entente sur la période des travaux avec le gestionnaire de la réserve faunique Rouge-Matawin 	Sépaq
	<ul style="list-style-type: none"> - Préciser au détenteur du bail de piégeage la nature des « traitements cultureux de peuplements régénérés » - Protéger les installations de piégeage près des lacs Bess, Donsil et en Coin ainsi que sur la route 51 	À titre personnel
TOUSSAINT	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la protection du Sentier national - Préserver le paysage visible des points de vue le long des sentiers 	Sentier national, section Matawinie
	<ul style="list-style-type: none"> - Ajouter aux cartes les refuges et points de vue longeant le Sentier national sur les cartes – il s'agit de zones sensibles pour lesquelles il faudra protéger les paysages – des analyses de paysage seraient souhaitables - Favoriser la coupe partielle plutôt que la CPRS afin de 	SDPRM

Rapport de consultation publique PAFI-O 2014

Secteur	Préoccupations soulevées	Auteurs
	préserver les paysages visibles des sentiers de la Forêt Ouareau – le flanc de montagne au sud du lac Corbeau est très visible des sentiers	
TROIS CELIBATAIRES	- Ajouter aux cartes les refuges et points de vue longeant le Sentier national sur les cartes – il s’agit de zones sensibles pour lesquelles il faudra protéger les paysages – des analyses de paysage seraient souhaitables	SDPRM

6.3. COMMENTAIRES SUR LES TRAITEMENTS SYLVICOLES NON COMMERCIAUX

Secteur	Préoccupations soulevées	Auteurs
ANTIQUE	- Ne pas créer ou améliorer de nouveaux accès limitrophes, autant pour les commerciaux que les non-commerciaux (enjeu majeur)	Sépaq
BAUNE	- Préciser auprès des riverains ce que sont les « traitements cultureux de remise en production » et les « traitements cultureux de peuplements régénérés » - Maintenir la qualité du chemin du lac Beaulne et assurer un entretien qui convienne à tous les utilisateurs (riverains du lac Beaulne, chasseurs, véhicules hors route et camions forestiers) - Assurer la stabilisation des ponceaux et des abords de chemins pour éviter l'érosion et la sédimentation - Limiter le transport de sédiments en détournant les eaux de fossés vers la forêt ou des bassins de sédimentation - Préciser auprès des riverains la période de l'année de la réalisation des travaux	À titre personnel
BLAIRE	- Conserver une bande boisée d'au moins 60 m autour du territoire de piégeage au lac Lournard	MRC de Matawinie
	- Prévoir le calendrier d'opération (travaux commerciaux et non-commerciaux)	Sépaq
BOURRE	- Assurer la protection du Sentier national - Préserver le paysage visible des points de vue le long des sentiers	Sentier national, section Matawinie
BORY	- Aviser le détenteur du bail de piégeage un mois avant le début des travaux	À titre personnel
CORDEAU	- Analyser l'option de conserver des lisières (environ 100 m) non traitées le long des peuplements matures pour favoriser l'habitat de l'original dans les concentrations d'éclaircies précommerciales ou EPC (maintien de nourriture près du couvert d'abris) - Favoriser une répartition spatiale et temporelle des interventions afin de maintenir la diversité du couvert	Sépaq
CRYSTAL	- Pas de commentaire particulier	Sépaq
DARGIE	- Conserver une bande boisée d'au moins 60 m autour des	MRC de

Rapport de consultation publique PAFI-O 2014

Secteur	Préoccupations soulevées	Auteurs
	quatre baux de villégiature situés au lac Dargie	Matawinie
DERNAJOU	- Conserver des lisières (environ 100 m) non traitées le long des peuplements matures pour favoriser l'habitat de l'original	Sépaq
	- Préciser au détenteur du bail de piégeage la nature des « traitements cultureux de peuplements régénérés » - Protéger les installations de piégeage près des lacs Bess, Doncil et en Coin ainsi que sur la route 5	À titre personnel
EVRON	- Prévoir le calendrier d'opération (travaux commerciaux et non-commerciaux)	Sépaq
FREDERIC	- Ne pas améliorer des chemins transfrontaliers qui faciliteraient un accès incontrôlé à la réserve faunique Mastigouche	Sépaq
GOUR	- Les coupes de 2005 ont eu des répercussions sur le Neuvième lac : au printemps 2006, le débit du ruisseau rouge, principal apport du Neuvième lac, a augmenté et causé le lessivage d'un ponceau du chemin Croissant du Neuvième - Une sédimentation importante a été remarquée dans le déversoir du ruisseau rouge, avant le lessivage du ponceau – une sédimentation plus importante a été constatée dans le lac, à l'entrée du ruisseau - Le réseau hydrographique du bassin versant perturbé par la coupe n'a pas seulement augmenté le débit du ruisseau rouge, il en a changé la qualité – l'apport de phosphore a provoqué l'apparition d'algues bleues - Les andains laissés en forêt sont toujours présents et libèrent du phosphore en se décomposant - Au printemps 2014, une deuxième canalisation s'est créée dans le ruisseau rouge, provoquant des inondations dans les maisons riveraines - Opposition à la coupe dans le bassin versant - Prendre en compte le schéma d'aménagement de la MRC qui décrète la villégiature comme axe prioritaire de développement	Corporation des propriétaires du 9 ^e lac
	- Opposition à la coupe dans un bassin versant dédié à la villégiature	À titre personnel
	- Interdire les coupes d'arbres dans les zones de villégiature comme le Neuvième lac - Déplacer les projets de coupes sur d'autres territoires	À titre personnel
GUENARD	- Assurer la protection du Sentier national - Préserver le paysage visible des points de vue le long des sentiers	Sentier national, section Matawinie
HARDINGE	- Assurer la quiétude pour le chalet situé au lac Gesseron - Prévoir un calendrier des travaux et aviser le responsable de la réserve faunique Rouge-Matawin à l'avance	Sépaq
HAREL	- Analyser l'option de conserver des lisières (environ 100 m) non traitées le long des peuplements matures pour	Sépaq

Rapport de consultation publique PAFI-O 2014

Secteur	Préoccupations soulevées	Auteurs
	favoriser l'habitat de l'original dans les concentrations d'EPC (maintien de nourriture près du couvert d'abris) - Favoriser une répartition spatiale et temporelle des interventions afin de maintenir une diversité du couvert	
LAC D'ARGENT	- Préserver la quiétude de la clientèle des sites d'hébergement et de camping de la réserve faunique Mastigouche - Prévoir un calendrier des travaux à l'avance	Sépaq
LAC DU CAP	- Préserver la quiétude des hébergements au lac du Cap - Prévoir le calendrier des travaux à l'avance	Sépaq
LEGENDRE	- S'assurer que les travaux de scarifiage n'entraînent pas de sédimentation dans les cours d'eau à proximité (secteurs en pente près du lac Marsais) - Quel sera le chemin utilisé près du lac Contant? - Amélioration d'un nouvel accès limitrophe si nécessaire	Sépaq
MONETTE	- Conserver une bande boisée d'au moins 60 m autour des deux baux de villégiature situés au lac Légaré	MRC de Matawinie
MORISSETTE	- Conserver une bande boisée d'au moins 60 m autour des trois baux de villégiature situés au lac Sarrazin	MRC de Matawinie
PENANG	- Assurer la protection du Sentier national - Préserver le paysage visible des points de vue le long des sentiers	Sentier national, section Matawinie
	- Maintenir la qualité visuelle pour les hébergements du lac Mastigou	Sépaq
PIERRON	- Présence d'une FHVC près du lac Pierron - Ne pas créer ou améliorer de nouveaux accès limitrophes, autant pour les commerciaux que les non-commerciaux (enjeu majeur)	Sépaq
PIN ROUGE	- Décréter « zone de conservation » la partie de la forêt Ouareau située sur le territoire municipal de Chertsey et imposer un moratoire sur toute intervention forestière sur ces territoires - Obtenir un accord de la municipalité pour toute intervention dans la partie de la forêt Ouareau située sur le territoire municipal de Chertsey	Municipalité de Chertsey
RAYMOND	- Assurer la protection du Sentier national - Préserver le paysage visible des points de vue le long des sentiers	Sentier national, section Matawinie
RUISSEAU ESCALIER	- Pas de commentaire particulier	Sépaq
SIMS	- Éviter le débroussaillage du 19 septembre au 19 octobre (chasse sportive)	À titre personnel
STANISLAS	- Maintien d'un sentier de véhicules hors route entre le chemin du Lac-Canot-d'Écorce Est et le camp de trappeur situé aux abords du petit lac au sud-est du lac Canot d'Écorce (voir carte)	À titre personnel
TARS	- Conserver une bande boisée d'au moins 60 m autour du territoire de piégeage au ruisseau de la Savanne Est	MRC de Matawinie

Rapport de consultation publique PAFI-O 2014

Secteur	Préoccupations soulevées	Auteurs
	<ul style="list-style-type: none">- Préserver la quiétude des visiteurs des campings du lac Donsil et du lac en Coin- Maintenir les accès pour les visiteurs des campings du lac Donsil et du lac en Coin- S'assurer d'une entente sur la période des travaux avec le gestionnaire de la réserve faunique Rouge-Matawin	Sépaq
	<ul style="list-style-type: none">- Préciser au détenteur du bail de piégeage la nature des « traitements cultureux de peuplements régénérés »- Protéger les installations de piégeage près des lacs Bess, Donsil et en Coin ainsi que sur la route 51	À titre personnel
TREMBLAY	<ul style="list-style-type: none">- Pas de commentaire particulier	Sépaq

6.4. COMMENTAIRES SUR LES SECTEURS NON EN CONSULTATIONS

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC SYLVÈRE INC.

Le plan d'aménagement forestier se situe dans le bassin versant du lac Sylvère. Ce secteur est la source principale d'arrivée d'eau au lac : il est traversé par deux ruisseaux importants. De plus, la topographie y est très accidentée. Nous rencontrerons le MFFP à la Table de concertation forestière du 26 septembre à Saint-Donat afin d'y préciser nos préoccupations.

7. Recommandations

Dans cette section, la CRÉ Lanaudière rassemble ses recommandations faisant suite aux différents commentaires reçus. Étant donné que l'harmonisation fine est prise en compte par le MFFP et rapportée à la Table GIRT, les recommandations ont plutôt été regroupées par thème.

GÉNÉRAL

L'envoi d'avis ciblés aux organismes et individus possédant un bail ou contrat avec le MFFP doit être maintenu afin de permettre une diffusion d'information la plus vaste possible. Conséquemment et vu le nombre de personnes présentes lors de la séance d'information et la teneur de leurs préoccupations, la CRÉ Lanaudière juge pertinent de tenir plus d'une séance et de devancer ces rencontres lors de la tenue d'une prochaine consultation.

Afin de faciliter l'émission de préoccupations, la production et la diffusion de documents vulgarisant le processus de planification et de réalisation des interventions forestières sont souhaitables.

Bien que les MRC soient présentes à la Table GIRT et qu'elles représentent les municipalités dont le territoire peut être touché par l'aménagement forestier, un transfert d'information plus direct et constant concernant l'aménagement forestier apporterait une valeur ajoutée au processus.

Le processus actuel d'harmonisation entre le MFFP et les utilisateurs du territoire concernés est efficace et doit être maintenu. Les mesures d'harmonisation génériques

Rapport de consultation publique PAFI-O 2014

adoptées à la Table GIRT 062 permettront de répondre à certaines préoccupations soulevées lors de la consultation publique :

- Maintien de la qualité du réseau routier;
- Communication avant le début des travaux sylvicoles;
- Respect de la période de chasse au gros gibier à l'arme à feu en territoires fauniques structurés.

VISIONNEUSE CARTOGRAPHIQUE EN LIGNE

L'utilisation de la visionneuse cartographique en ligne devrait être maintenue pour le processus de consultation publique des PAFI. Cette application devrait toutefois être accompagnée d'un guide d'utilisation interactif.

Toutefois, les utilisateurs ne possèdent pas tous les outils informatiques ou l'aisance nécessaire pour consulter cette visionneuse. Conséquemment, l'affichage de cartes en format PDF devrait être maintenu.

Au niveau de l'affichage des différentes informations sur la visionneuse, certaines informations devraient demeurer peu importe l'échelle de visionnement (territoires fauniques structurés), alors que d'autres devraient être modulables selon les besoins (courbes topographiques, emplacements des baux de villégiature, zones d'anciennes consultations, etc.).

Finalement, le formulaire en ligne devrait permettre de déposer des pièces jointes afin d'accompagner les commentaires.

PAYSAGE

L'importance du paysage pour les différents utilisateurs du territoire devrait être prise en compte dans la planification des travaux forestiers. La Table GIRT devrait poursuivre ses travaux afin d'identifier les paysages sensibles de la région de Lanaudière et du gradient de sensibilité selon les activités et utilisateurs.

L'utilisation d'un logiciel de visualisation serait un outil intéressant à utiliser dans les cas opportuns.

RÉSEAU ROUTIER

La conservation d'un réseau routier de qualité est une priorité pour l'ensemble des utilisateurs du territoire forestier. La Table GIRT 062 a adopté une mesure d'harmonisation générale qui répond à cette préoccupation. Cependant, certaines appréhensions demeurent quant à l'entretien du réseau routier et à l'importance de conserver la qualité initiale des chemins forestiers pendant et après la réalisation des opérations forestières et du transport du bois. À cet effet, la CRÉ Lanaudière entend poursuivre les travaux entamés afin d'identifier un mode de financement efficace pour l'entretien du réseau routier en forêt.

La forte utilisation du territoire forestier lanauois requiert de conserver un accès en tout temps aux différents secteurs qui seront touchés par des opérations de récolte forestière. Également, il importe d'assurer la sécurité des utilisateurs du réseau de chemins forestiers en période de transport de bois.

HABITATS FAUNIQUES

Rapport de consultation publique PAFI-O 2014

Le maintien des habitats de l'original et de la martre sont des préoccupations constantes recueillies dans les commentaires. Si la conservation de ces habitats ne peut être envisagée, alors des mesures de mitigation devraient être considérées.

Dans l'attente de l'étude du MFFP sur l'habitat de la martre en forêt feuillue, il faudrait envisager de considérer l'expérience terrain des utilisateurs afin que la Table GIRT 062 puisse proposer des mesures de mitigation adéquates. C'est dans ce but que la CRÉ Lanaudière mène actuellement un projet en partenariat avec différents utilisateurs de la ressource faunique.

Il a été mentionné que le MFFP intègre des notions d'habitat faunique à la planification forestière. Ce processus devrait être diffusé auprès des utilisateurs de la ressource faunique.

QUIÉTUDE

La quiétude des villégiateurs, résidents et touristes est aussi source de nombreuses préoccupations dans les commentaires recueillis. Les secteurs denses en sites de villégiature devraient être traités en période de faible achalandage, ou selon les ententes avec les utilisateurs concernés.

Quant à la quiétude des chasseurs de gros gibier, la mesure d'harmonisation générale adoptée par la Table GIRT 062 devrait permettre de répondre à cette problématique.

INTÉGRITÉ DES TERRITOIRES FAUNIQUES STRUCTURÉS

La conservation des limites physiques permettant une démarcation de la frontière entre les différents territoires fauniques structurés devrait faire l'objet d'une préoccupation constante de la part des aménagistes forestiers. Différentes mesures pourraient permettre de conserver les limites physiques de ces territoires.

Le contrôle de l'accès aux territoires est également une préoccupation majeure des gestionnaires de territoires fauniques structurés. La possibilité de fermer certains chemins forestiers devrait pouvoir faciliter ce contrôle. Toutefois, le processus de fermeture de chemin étant soumis à l'accord de plusieurs utilisateurs du territoire, cette solution ne devrait être envisagée qu'en dernier recours.

CHANTIERS À FORT ACHALANDAGE

Les secteurs suivants se sont démarqués en raison d'un nombre plus important de préoccupations émises : CHARLAND, CLAIR, KAEL, LÉGARÉ_SUD, RONDEAU. Pour ces secteurs, le MFFP devrait tenir compte des préoccupations de paysage, de quiétude de sécurité sur le réseau routier et des projets de développement lors du processus d'harmonisation.

Afin de permettre un processus d'harmonisation basé sur des faits et d'éviter que le langage technique soit un frein à l'harmonisation, le MFFP pourrait envisager la tenue de séances d'information spécifiques pour ces secteurs. Une visite terrain de chantier avec des enjeux similaires permettrait également de visualiser les impacts des différents traitements forestiers proposés.

Rapport de consultation publique PAFI-O 2014

La CRÉ Lanaudière est d'avis que l'exploitation des forêts et l'occupation du territoire pour des fins de récréotourisme et de villégiature peuvent cohabiter lorsque les mesures d'harmonisation adéquates sont mises en place.

QUALITÉ DE L'EAU

La CRÉ Lanaudière se réfère à l'étude « Évaluation de l'effet de coupes forestières sur l'apport en phosphore dans les cours d'eau », menée par l'École de technologie supérieure (ÉTS) quant à l'impact des travaux forestiers sur la qualité de l'eau. Cette étude arrive aux conclusions suivantes :

« Les résultats ont montré que les changements de concentrations de phosphore durant l'étude entre les stations témoins et celles coupées sont trop faibles pour les attribuer avec certitude à la récolte forestière plutôt qu'à la variabilité naturelle en phosphore. »

« En ce qui concerne les autres paramètres de qualité d'eau, la récolte forestière n'a pas conduit à une augmentation de la couleur apparente (ou de la couleur vraie) [...]. Globalement, la couleur apparente (ou vraie) a plutôt tendance à diminuer suite aux coupes, mais très faiblement. Les résultats d'analyse de turbidité ont mis en évidence des variations au cours des années, avec une tendance à la diminution pour quatre des six stations l'année suivant la coupe, suivie d'une augmentation à toutes les stations à la 2^e année, pour ensuite observer une diminution pour trois stations la 3^e année. Seulement deux augmentations (2011) et une diminution (2012) dépassent les valeurs estimées des variations naturelles des sites et peuvent être attribuées à la récolte forestière. Globalement, les augmentations de turbidité seraient dues aux pointes instantanées de turbidité mesurées. La récolte forestière n'a pas eu d'effet significatif sur la température moyenne de l'eau, le mode de récolte avec la conservation de la végétation le long du cours d'eau expliquant le maintien de la température moyenne de l'eau à 1°C près de sa valeur naturelle. De manière générale, le pH a augmenté à toutes les stations l'année suivant la coupe, suivi d'un maintien ou d'une augmentation à l'année suivante. Une diminution généralisée a ensuite été observée lors de la 4^e année pour toutes les stations et ce, en deçà des valeurs mesurées avant les coupes. Un schéma évolutif assez similaire, mais selon des amplitudes différentes, a été observé pour l'ensemble des stations témoins. »

À la lumière de ces informations, si des efforts doivent être consentis dans un objectif de maintien de la qualité de l'eau ou de la protection des prises d'eau potables, ils devraient viser le respect de la réglementation en place à cet effet.

SENTIER NATIONAL

Il serait préférable que l'ensemble des chantiers touchant le Sentier national soient harmonisées dans un même processus.

8. CONCLUSION

La tenue de la consultation publique a permis de répondre à l'objectif fixé, soit de recueillir les commentaires de la population sur la planification de l'aménagement forestier intégré des UA 62-51 et 62-52 de la région de Lanaudière. En ce sens, plusieurs commentaires ont permis d'anticiper des problématiques sur certains chantiers prévus.

Les commentaires recueillis dans ce rapport devraient servir à harmoniser la planification forestière de manière à limiter les appréhensions et problématiques décelées. Par la suite, le MFFP pourra présenter la planification aux différentes instances chargées de le conseiller dans celle-ci, notamment la Table GIRT 062. Cette dernière, regroupant les intervenants élus des différents types d'utilisateurs du milieu, conseillera le MFFP jusqu'à l'obtention d'un consensus parmi les différents intervenants. Ce processus de consultation en étapes multiples permettra d'en arriver à un aménagement forestier le plus près possible des besoins des différents utilisateurs du territoire forestier.

La décision d'informer directement les détenteurs de baux (piégeage et villégiature) semble être à la source de l'augmentation substantielle du nombre de participants à la séance d'information et du nombre de personnes ayant émis des commentaires. Ce mode de communication permettra certainement un transfert d'information plus direct et évitera l'effet surprise que l'arrivée de travaux forestiers a déjà créée dans le passé.

BIBLIOGRAPHIE

Coulombe, G., Huot, J., Arsenault, J., Bauce, É., Bernard, J.-T., Bouchard, A., Liboiron, M.A. et G. Szaraz. (2004). « Rapport de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise », Bibliothèque nationale du Québec, ISBN 2-550-43626-1.

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (2012) « Manuel de consultation du public sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux », Bibliothèque nationale du Québec, ISBN 978-2-550-65627-2.

ANNEXE 1

Avis public

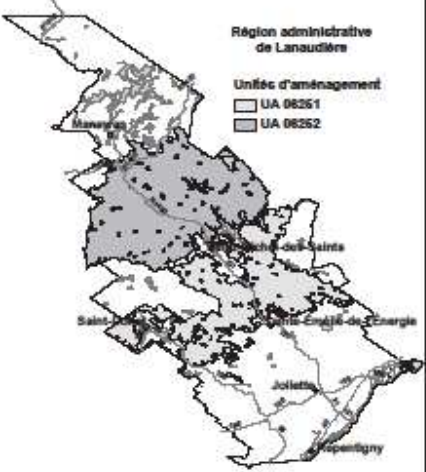
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de Lanaudière
Conférence régionale des élus de Lanaudière

VOTRE OPINION COMPTE!

La gestion des forêts publiques de Lanaudière

Présentation des plans d'aménagement forestier intégré opérationnels de la récolte de bois et des travaux sylvicoles des unités d'aménagement 062-51 et 062-52.

Vous êtes invités à consulter les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels qui prévoient différents travaux forestiers sur le territoire public de Lanaudière.



Région administrative de Lanaudière

Unités d'aménagement

- UA 06251
- UA 06252

Les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels sont préparés par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Ils comprennent les secteurs d'intervention commerciaux et non commerciaux potentiels ainsi que la localisation planifiée des chemins et des autres infrastructures à construire ou à améliorer. La période de consultation publique sur les plans opérationnels se tiendra du **25 août au 19 septembre 2014**.

Les travaux commerciaux impliquent de la coupe de bois. Les travaux sylvicoles non commerciaux incluent des travaux de plantation, de préparation de terrain, de débroussaillage, d'éclaircie précommerciale, d'élagage, etc.

Les travaux seront effectués à compter du printemps 2015, et ce, jusqu'au 31 mars 2018. Ils auront lieu sur le territoire des municipalités suivantes :

- Chertsey
- Entrelacs
- Mandeville
- Notre-Dame-de-la-Merci
- Rawdon
- Saint-Côme
- Saint-Damien
- Saint-Donat
- Sainte-Émille-de-l'Énergie
- Saint-Zénon
- Saint-Michel-des-Saints
- Territoire non organisé de la MRC de la Matapédia

La présente consultation publique vise à recueillir les commentaires concernant la planification forestière proposée. Elle ne permet pas de réviser l'affectation du territoire public ni les droits qui y sont consentis.

La Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de Lanaudière (CRRNT) a reçu le mandat du Ministère d'organiser la consultation. Elle tiendra une rencontre d'information :



Mercredi 10 septembre 2014 à 19 h **Au : Club de golf de Joliette**
221, chemin du Golf Est
Saint-Charles-Borromée
(Québec) J6E 8L1

Un représentant du Ministère y présentera les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels des unités d'aménagement 062-51 et 062-52 et répondra aux questions du public.

Vous pourrez aussi consulter ces plans :

- dans Internet : www.mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation/consultation-amenagement.jsp;
- au bureau de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de Lanaudière
3, rue Papineau, bureau 107, Joliette (Québec) J6E 2K3,
du lundi au vendredi (sauf les jours fériés), de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, sur rendez-vous seulement, au 450 759-4344 ou au 1 800 363-8606,
site Internet de la CRRNT : <http://www.crrnt-lanaudiere.com/>;
- au bureau du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
150, rue Saint-Michel, Sainte-Émille-de-l'Énergie (Québec) J0K 2K0,
du lundi au vendredi (sauf les jours fériés), de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, sur rendez-vous seulement, au 450 886-0916.

IMPORTANT : Pour formuler un commentaire ou discuter d'un point particulier des plans, vous devez remplir le **formulaire en ligne** dans le site du MFFP. Il est aussi possible de remettre **par écrit** vos préoccupations lors de la rencontre d'information du 10 septembre, ou encore de les transmettre au bureau du Ministère ou à la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de Lanaudière, **au plus tard le 19 septembre 2014**.



ANNEXE 2

Séance d'information PAFI Région de Lanaudière

Mercredi 10 septembre 2014, de 19 h à 22 h
Club de Golf de Joliette
221, chemin du Golf Est
Saint-Charles-Borromée J6E 8L1

- | | |
|---------|---|
| 18h30 | Accueil et inscription des participants par le personnel de la CRÉ
Café, eau |
| 19 h | Mot de bienvenue par M. Gaétan Morin, président de la CRÉ
Lanaudière |
| 19 h 05 | Présentation de l'objectif de la rencontre et des participants par
Mme Claudine Ethier, conseillère en développement des
ressources naturelles à la CRRNT de Lanaudière |
| 19h10 | Présentation du nouveau régime forestier par Mme Claudine Ethier,
conseillère en développement des ressources naturelles à la
CRRNT de Lanaudière |
| 19 h 30 | Présentation du processus de planification forestière par M.
Frédéric Joubert, ingénieur forestier, représentants du MFFP |
| 20 h 00 | Période de questions générales |
| 21 h | Mot de la fin - Mme Ethier invite les personnes présentes à déposer
leurs commentaires en ligne ou à prendre rendez-vous aux locaux
de la CRÉ ou du MFFP. Elle indique que des personnes-ressources
avec des cartes sont disponibles dans la salle pour répondre à leurs
questions spécifiques. |
| 22 h | Fin de la rencontre |

ANNEXE 3

Prénom et Nom	Organisme (s'il y a lieu)
Alain Harvey	Zec Collin
Alain Martel	
Alain T. Haussé	Association des résidents lacs Sawin et Bernard
André Bouchard	Lac Clair, Saint-Côme
André Gingras	Lac Clair, Saint-Côme
André Gosselin	Lac Clair, Saint-Côme
André Mailloux	Zec des Nymphes
André Marcoux	Sentier Inter-Centre
Audrey St-Geroges	Lac Légaré
Benoit Laporte	Zec Lavigne
Bertrand Grenier	Regroupement des locataires de terres publiques (RLTP)
Bruno Tremblay	MRC de D'Autray
Camille Brochu	Lac Légaré
Christian Morin	Trappeur, prés. ATPQ
Claudine Côté	Lac Légaré
Claudine Ethier	CRÉ Lanaudière
Clément Ricard	Trappeur
Clermont Morin	
Danielle Rondeau	Lac Bruneau
David Modlin	
Denise Thouin	Lac Clair, Saint-Côme
Dominic Binette	Lac Clair, Saint-Côme
Dominique Hébert	Lac Clair, Saint-Côme
Élise Gingras	Asso. Notre-Dame du lac Clair
Fabien Charrette	Trappeur, Zec des Nymphes
Francine Bergeron	Municipalité de Mandeville
Francine Brisebois	Lac Clair, Saint-Côme
François Gagné	
François Pelletier	Trappeur, ATPQ
Germain Legault	Lac Clair, Saint-Côme
Guilhem Coulombe	Groupe Crête, division Riopel
Guillaume Thibault	
Guy Saumure	Asso. Notre-Dame du lac Clair
Harold Perreault	Lac Clair, Saint-Côme
Jacques Bergeron	Trappeur
Jacques Blais	Sentier national
Jacques Jacob	Asso. Lac Sylvère
Jean-Claude Savoie	R.A.M.E. Mandeville
Jean-François Labarre	
Jean-Guy Ricard	ATPQ
Jean-Louis Garcia	Saint-Donat
Jean-Luc Caron	Association lac Gautier
Jean-Pierre Larocque	Asso. lac Ste-Rose
Johanne Bilodeau	Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie
Julie Thériault	Trappeur, ATPQ
Léo Mireault	ATPQ

Rapport de consultation publique PAFI-O 2014

Lise Bellerose	
Louis Lévesque	Trappeur
Louis Moreau	Lac Héту
Louise Rondeau	Locataire forêt publique
Louis-Marc Soyez	Trappeur, Zec Lavigne
Luc Tellier	Zec Boullé
Luc Thifault	Lac Clair, Saint-Côme
Lucie Desrosiers	Trappeur
Marc Gauthier	
Marc Lajeunesse	Propriétaire lac Légaré
Marie Brault	Lac Clair, Saint-Côme
Mario Boisvert	Val Saint-Côme
Mario Poulin	
Martin Bordeleau	Municipalité de Saint-Côme
Martin Poulin	Saint-Damien
Maryse Allard	Asso. lac Sylvère
Mathieu Dufresne	Forestiers Champoux
Mathieu Lemay	Assoc. Lac
Maurice Boisvert	Zec des Nymphes
Michel Blanchard	Asso. des propriétaires du bassin versant lac Long de Mandeville
Michel Lambert	AGIR Maskinongé
Michel Malo	Lac Clair, Saint-Côme
Michel Moreau	Lac Légaré
Michel Rajotte	Club Épinette, lac Charland
Michel Riopel	Bûcheron
Michel Robidoux	Municipalité de Chertsey
Michel Surprenant	Municipalité de Chertsey
Michel Thibault	
Michel Venne	Municipalité de Saint-Côme
Micheline Durand	AGIR Maskinongé
Michelle Desrochers	Lac Clair, Saint-Côme
Michelle Rondeau	Lac Bruneau, Zec Lavigne
Nathalie Allard	Député de Rousseau et Bertrand
Nelson Poulin	Lac Toros
Paul-André Déry	Villégiateur
Philippe Gaudet	Trappeur, Zec Lavigne
Pierre Cloutier	Association des propriétaires du bassin versant du lac Mandeville
Pierre Dupuis	Municipalité de Saint-Donat
Pierre Tessier	Trappeur
Raymond Brault	Lac Clair, Saint-Côme
Réal Martel	Sentier natinal au Québec
Réal Moreau	Trappeur
Réginald Tremblay	Association des trappeurs professionnels du Québec
Réjean Ayotte	
Richard Cossette	Trappeur Zec des Nymphes
Richard Morin	
Richard Pelland	
Roxanne Turcotte	Mairesse Notre-Dame-de-la-Merci
Serge Malo	Trappeur

Rapport de consultation publique PAFI-O 2014

Serge L'Archevêque	Asso. Notre-Dame du lac Clair
Steve Thibault	
Sylvie Guay	Lac Clair, Saint-Côme
Yvon Lacaille	
Charles Beauchemin	MFFP
Daniel Soulières	MFFP
Émilie Chalifour	MFFP
Frédéric Joubert	MFFP
Guillaume Tremblay	MFFP
Julie Lefrançois	MFFP
Line Caron	MFFP
Gaétan Morin	CRÉ Lanaudière
Claudine Ethier	CRÉ Lanaudière
Mélanie Beauchesne	CRÉ Lanaudière